CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

DE

J. FÉRAUD,

DÉPUTÉ DES HAUTES PYRÉNÉES,

AU NOM DU COMITÉ DES PÉTITIONS ET CORRESPONDANCE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Au milieu des conjurations & des dangers qui entourent le berceau de la Liberté, c'est un beau & magnifique spectacle de voir toute une Nation se lever encore une fois pour lui faire un rempart, & le couvrir de toute sa puissance. Jamais Rome, jamais Sparte, si vantées par leur amour pour elle, n'offrirent à-la-fois des développemens si actifs, ni si énergiques. Le philosophe qui a dit « qu'un peuple qui vouloit sincèrement la liberté, étoit sûr d'être libre, » connoissoit bien la nature du cœur humain, & les forces des grandes associations.

S'il falloit, Citoyens Représentans, vous rendre un

Rapport d'adresses de

compte motivé de toutes les offrandes qui font déposées fur l'autel de la Patrie, & dont la connoisfance nous parvient tous les jours, il feroit impossible que les importans travaux qui vous occupent n'en fouffriffent ; nous avons penfé qu'il suffifoit de vous préfenter le tableau analyfé de ces offrandes, leur nature, leur deftination, & le nom des donateurs. L'infcription honorable que vous décréterez, dédommagera ces bons Citoyens du rapport des motifs qui les animoient. Non, la Convention Nationale n'a pas befoin d'entendre, avec leur nom, leur expofition ; elle fait d'avance, qu'ils font le réfultat du brûlant amour de la liberté qui les enflamme, de la plus grande haine contre la tyrannie, du concours de toutes les vertus civiques, & de l'accord de toutes les affections fociales.

Le tableau eft infcrit à la fuite du rapport.

C'étoit peu, pour des François, de réunir toutes leurs reffources pour la caufe commune ; il falloit encore répondre aux détracteurs de la volonté nationale, par l'expreffion de cette volonté elle-même ; il falloit brifer entre les mains des defpotes coalifés contre nous, cette arme redoutable du préjugé royal qu'ils ont fu fi habilement manier jufqu'à ce jour. Qu'ils écoutent ces tyrans du monde, & les peuples qui font encore dans leurs fers, l'éternelle vérité dont le Directoire du Dupartement des Hautes-Pyrénées a été l'organe, en adhérant au Décret qui condamna Louis Capet.

« Si l'afferviffement des peuples, difent-ils, eft dû à la puiffance ufurpée de ceux qui les gouvernent, c'eft à les combattre que les peuples doivent tourner toutes leurs forces, tous leurs efforts ; la nature leur en fait un devoir, la raifon le leur commande ; & quand

la nature & la raiſon parlent, leur langage eſt un oracle que l'homme doit révérer ».

Ainſi donc, toutes les inſtitutions attentatoires aux droits des peuples & à leur ſouveraineté, doivent être renverſées. Anathême aux rois, aux tyrans, s'écrient toutes les autorités civiles & militaires de la ville de Perpignan ; anathême aux dictateurs, aux triumvirs, aux faux défenſeurs de la République ; anathême à tous ceux qui, ſous le titre de chef, de général, de protecteur, de ſtathouder, de prince, ou ſous quelqu'autre titre que ce ſoit, voudroient uſurper une ſupériorité, une prééminence quelconque ſur leurs Concitoyens.

Nous jurons de défendre juſqu'aux derniers ſoupirs, la liberté, l'égalité, la ſouveraineté du peuple, dans toute ſon intégrité, l'unité, l'indiviſibilité de la République, la ſûreté des perſonnes, des propriétés, & de dénoncer, comme ennemis publics, tous ceux qui tiendront une conduite oppoſée à ces principes que nousavionsdéjà juré de maintenir.

Tel eſt à-peu-près l'expreſſion du même ſerment prononcé par les braves Carabos (1) de la ville de Caen, réunis à la Société des Jacobins, & qui, ajoutent-ils, ne ceſſeront de veiller au ſalut de la République & au triomphe de la liberté & de l'égalité.

A ce ſerment redoutable & ſacré, nous joindrons l'aſſentiment général qui ſe développe de plus en plus ſur l'acte de juſtice qui appela le glaive de la loi ſur

(1) Carabos, titre équivalent à celui des Sans-Culotes; épithète burleſque qui avoit été donnée par l'ariſtocratie, au commencement de la Révolution, aux Sous-officiers de la Garde nationale, à cauſe de leur ardent amour pour la Liberté, & qu'on a conſervée avec ſoin.

la tête de l'odieux tyran qui nous trahit; eh! certes, dans l'inſtant de criſe où nous nous trouvons, il n'eſt pas de plus belle réponſe à donner aux ſatellites de ce nouveau régent, de ce lieutenant-général du royaume, proſcrits d'une Patrie dont ils ont déchiré les entrailles après en avoir ſucé le meilleur ſang, & à tous les ſectaires du pouvoir dictatorial, que l'expreſſion du vœu des adminiſtrateurs du diſtrict de Montfort.

« Que ce même échafaud ſur lequel Louis Capet » a expié ſes parjures, ſerve à l'ambitieux qui vou- » droit raſſembler les débris du trône que nous avons » détruit; que pour l'exécution de ſes projets liber- » ticide, il ne ſe fie pas ſur un parti nombreux & » puiſſant en apparance; qu'il ſache que Céſar, qui » commandoit à l'univers, ne put commander à » Rome, & Rome eſt la France entière; & qu'un » million de Brutus, au ſurplus, lui ont juré le même » ſort. »

On trouve le même ſentiment & la même adhéſion dans les adreſſes des directoires & conſeils généraux des diſtricts du Vigan, du Puy, d'Apt, de Coutances, de Montelimar, d'Argeles, d'Arbas, de Bourganeuf, de Loveze, de Morlaix, de Mortagne, de Meaux, de Saint-Flour, de Caſtel-Jaloux, & des juges du tribunal de ce Diſtrict.

Dans les adreſſes des Communes de Rémangie, de Château-Poinſac, de Montreuil, de Vénus-Radon, d'Armi-ſur-Aroux, de Cognac, de Lus.

Dans les adreſſes des Sociétés populaires de Nancy, d'Abbeville, de Berdez, d'Aurillac, de Fontenai, de Moyeaux, de Verdun, de l'Aigle, de Maillane, de Saint-Symphorien, de Quiteau, de Saint-Flour, de Lambale, de Boulat, de Caſtel-Jaloux, de Viens, de Nîmes, de Trois-Cantons, de Blamot, Mulhac

& port de Rhode, de Caen, d'Arles, de Beaumont, de Saint-Macaire, de Peyre Hourade.

Nous ne tairons pas ſur cette tribune les dernières paroles de cette adreſſe, par laquelle ces braves républicains manifeſtent leur ſentiment ſur la liberté d'opinion, dont il eſt néceſſaire que vous jouiſſiez, dont quelquefois des ennemis du bien public ont voulu vous faire un crime, après avoir énergiquement exprimé leur adhéſion ſur le jugement de Louis.

« Nous vous l'atteſtons, légiſlateurs, dans la portion du peuple qui nous environne, perſonne n'eſt aſſez audacieux pour faire un crime à quelqu'un de ſon opinion particulière dans cette grande affaire; vos opinions diverſes ont eté le réſultat de l'impulſion de vos conſciences & de vos lumières; cela vous ſuffit, cela ſuffit au peuple auquel vous ne pouvez déplaire, en ſuivant ce guide aſſuré. »

Si la mort du tyran fut, pour ainſi dire, une fête nationale, celle de notre honorable collègue Lepelletier a éte une ſource de deuil général: car telle eſt la puiſſance de la vertu ſur le crime; ce n'eſt point auſſi dans cette enceinte ſeule que Lepelletier a été pleuré, ce n'eſt point au panthéon français ſeulement que ſon corps a été couvert d'une palme glorieuſe: il étoit réſervé aû martyr de la liberté, de trouver les mêmes regrets, les mêmes honneurs, dans cette cité à jamais immortaliſée par ſa haine contre les tyrans, & ſon intrépide courage contre leur aggreſſion. Illuſtres citoyens de Lille, vous auſſi avez partagé toute notre douleur, vous auſſi avez ajouté une nouvelle fleur à ſa couronne civique; la patrie reconnoiſſante s'attendrit ſur cette nouvelle preuve de votre amour pour elle. Les viles &

ſociétés républicaines d'Acqs, de Laſſay, de Peyrhourade, d'Aurillac, de Verdun, de Beaumont, ont donne le même exemple.

Il nous reſte, citoyens-repréſentans, à vous rendre compte des objets & des faits particuliers que nous avons recueillis parmi toutes ces adreſſes, & dont vos commettans deſirent que vous vous occupiez.

C'eſt principalement vers l'organiſation des lois, de l'éducation nationale, que ſe réunit là maſſe de l'opinion générale; hâtez-vous de ſeconder des vœux ſi fortement prononcés; l'ignorance & l'anarchie amènent le deſpotiſme & la ſuperſtition. Hâtez-vous de conſolider toutes les parties de l'adminiſtration politique, induſtrielle & agricole; c'eſt par ces canaux que doit découler le bonheur public. La ſeule commune de Bruyère ſollicite avec inſtance le rapport de la loi qui déclare l'argent marchandiſes: & telle eſt, ajoute-t-elle, notre confiance en vos lumières & en votre ſageſſe; que quelle que ſoit votre déciſion, elle eſt prête à s'y ſoumettre & à la faire exécuter.

Une infinité d'autres demandes ont été renvoyées à leurs comités compétens; mais nous croyons ſatisfaire vos deſirs & le vœu des Français, en donnant aux faits ſuivans la publicité qu'ils méritent.

La ville de Verdun a été le théâtre d'un mouvement bien capable de faire oublier ſes anciens torts envers la patrie.

Ses jeunes enfans, âgés de moins de dix-huit ans, déſolés que la loi les exclue de marcher ſous les drapeaux de la Patrie, vous adreſſent leurs plaintes, & ſollicitent le rapport de cette diſpoſition de la Loi. Comment, diſent-ils, forts & conſtitués, nous ne pourrons verſer notre ſang pour le maintien d'un

ouvrage dont nous devons jouir ? N'avons-nous pas juré, comme nos pères, l'exécution des lois ? On craint la foiblesse de nos forces ; mais l'on ne calcule pas l'énergie de nos cœurs ; mais l'on ne calcule pas que les habitans de Verdun ont à venger une plus grande injure, la profanation de leur territoire par les cohortes ennemies, & que le bruit des chaînes que nous avons entendu de si près, est pour nos ames un éveil continuel d'indignation & de rage.

Les gendarmes de la trente-troisième division, vous écrivent les administrateurs du département de Paris, veulent aussi aller venger, la lâcheté de ceux attachés à l'armée du Haut-Rhin : ils se dépitent qu'on ait pu concevoir un seul instant quelque doute sur la masse entière ; ils se laveront de cet indigne soupçon en revenant vainqueurs, ou en mourant courageusement à leur poste. — Ils ne sont plus nos frères, & la punition des coupables est votre devoir, législateurs, s'écrient ceux de la deuxième division. Envoyez-nous occuper leur place, c'est la seule faveur que nous vous demandons dans notre juste douleur. — Les soldats de la liberté marchandent-ils leurs services, ont dit ceux attachés à l'armée des Alpes, en parlant des mêmes déserteurs ? « Non, non, c'est une infamie. » Pour nous, législateurs, nous avons fait un serment ; ce sera en l'exécutant religieusement, que nous prouverons à ces lâches notre indignation, & à la patrie notre fidélité. Nous protestons que nous ne quitterons les armes que lorsque les tyrans seront exterminés. — A côté de ces traits d'héroïsme & de dévouement qui honorent à-la-fois & la république & ses dignes enfans, nous placerons cet acte non moins beau de vertu & de reconnoissance militaire. — Félix Wimpfen, commandant à Thionville lors du bombardement, a été calomnié à votre barre par des hommes

avilis ou vendus à nos ennemis. Vous en avez fait justice. Mais voici comme les soldats, officiers & sous-officiers du cent-troisième régiment, les officiers, sous-officiers & dragons du second escadron du treizième régiment, le premier bataillon des Ardennes, qui combattoient sous ses ordres dans ses remparts, défendoient ce brave officier.

« Législateurs, vous mépriseriez bientôt les viles calomnies qu'on ne cesse de répandre contre Félix Wimpfen, si, comme nous, vous aviez été les témoins de sa valeur; si, comme nous, confiant en son patriotisme en sa prudence, en son génie, vous eussiez, même au milieu du bombardement de Thionville, joui des douceurs de la paix & de la sécurité. Rendez la confiance à ce héros, qui auroit pu mille fois trahir la république, si son coeur étoit capable d'un crime. Nous soldats, qui avons combattu sous lui, nous n'avons qu'un seul vœu, c'est celui de marcher encore sous ses ordres, pour écraser les despotes couronnés. »

Telle est, citoyens, l'exacte analyse des adresses multipliées qui nous sont parvenues cette semaine. Vous voyez combien l'esprit public fait de progrès : dans sa marche rapide, il embrasse à-la fois tous les âges, tous les états, tous les lieux. Continuez à seconder son impétueuse saillie.

Citoyens, en terminant ce rapport, nous vous devons également compte des alarmes, des inquiétudes que nos divisions apparentes ont fait naître dans plusieurs points de notre territoire, & dont les ennemis du bien public ont tiré tant d'avantage. Ces scélérats ont su faire penser à quelques-uns de nos commettans, qu'il existoit dans ce sanctuaire deux partis. Deux partis ! lorsque tous nous voulons la liberté, l'égalité, la souveraineté du peuple, la sûreté des personnes & des propriétés, l'unité, l'indivisibilité de la

république. Si quelquefois nos pensées ont été différemment exprimées, si quelquefois nos débats ont été plus tumultueux, le but que nous voulions attiendre étoit toujours le même. — Il est vrai, & nous ne devons point nous le dissimuler, que *par je ne sais quel génie malfaisant*, une défiance exaspérée a produit souvent des agitations nuisibles à l'activité de nos opérations ; mais aujourd'hui que toutes nos ames sont à découvert, aujourd'hui qu'il est constant pour tout être raisonnable que cet enceinte ne renferme plus qu'une même famille de frères, que l'expérience a prouvé que lorsqu'il s'agissoit d'un principe, d'un objet d'intérêt général, nous étions toujours tous d'accord : François, ces craintes, ces inquiétudes, doivent être entièrement dissipées ; elles seroient injurieuses, & pour vous, & pour vos Représentans, qui sont tous résolus à périr, plutôt que de consentir rien d'attentatoire aux droits sacrés de la patrie ; & c'est en exécutant fidèlement cette généreuse résolution, que nous détromperons l'erreur qui a fait dire à la Société républicaine de Maillane, qui, sans doute, a ignoré ce que nous avons fait pour l'intérêt général ce que nous faisons unanimement tous les jours. « Sans doute, nous aurions reçu le Code après lequel nous soupirons, si vous eussiez abandonné cet esprit qui vous divise, & qui scandalise l'univers entier. Ne mettez plus vos Représentés dans le cas de rougir du choix qu'ils ont fait de vos personnes. Ayant le droit de vous rappeler comme de Mandataires infideles, ils substitueront à vos places des Citoyens plus dignes de leur confiance, & qui sauveront la Patrie, qui est en danger, plus que jamais, par vos dissensions intestines.

Ce qui a fait dire aux amis de la liberté & de l'égalité de Peyre-Hourade :

« Le langage auſtère de la verité ne vous déplaîra pas, ſans doute, puiſque vous n'êtes, ni tyrans, ni deſpotes, puiſque nous ſavons que vous êtes les premiers à gémir ſur les ſcènes ſcandaleuſes dont la Convention eſt quelquefois le théâtre, & qui pourroient perdre la République. »

Repréſentans du peuple, vous connoiſſez mainnant ſes vœux, ſes deſirs, ſa volonté ; vous connoiſſez le degré de confiance qui vous environne. C'eſt autour de vous que la France eſt maintenant ſerrée ; c'eſt à votre voix qu'elle se meut ; c'eſt par votre impulſion qu'elle s'eſt encore levée toute entière.

Ceſſez, vils calomniateurs, vos perfides inſinuations, & rentrez dans les repaires des deſpotes conjurés ; enſeveliſſez votre honte & votre déſeſpoir ; l'ange tutélaire de la liberté plane ſur nos têtes ; nous ſommes animés de ſon eſprit, nous ſauverons la patrie.

Voici maintenant le tableau des dons patriotiques faits à la Convention Nationale depuis & compris le 13 mars juſques au 21 incluſivement, ou qui ſe trouvent énoncés dans les diverſes adreſſes dont je viens de vous rendre compte.

Je demande la mention honorable de ces adreſſes & des dons patriotiques. *Décrété.*

ÉTAT DES OFFRANDES A LA PATRIE

Énoncées dans les diverſes Adreſſes rapportées aujourd'hui.

Don de cinquante paires de ſouliers, par les adminiſtrateurs de Coutances.

Don de cinquante - quatre paires de ſouliers, & dix-ſept culotes uniformes, par la commune de

Don, par les adminiſtateurs du conſeil du diſtrict des Sables, de l'écu que leur accorde la République pour indemnité, pour leurs frères du département de la Vendée.

Soumiſſion de payer 2,400 liv. par année, pendant toute la durée de la guerre, par les adminiſtrateurs de la Vienne.

Souſcription pécuniaire, dont le produit eſt deſtiné à l'achat des fournitures militaires, par la ſociété populaires de la ville de Mirecourt, & les communes du diſtrict réunies.

Dépôt entre les mains des repréſentans de la commune de Cambrai, par les élèves du cours des élémens de l'art ſocial du colége de Cambrai, de tout le numéraire dont ils ſont poſſeſſeurs.

Don de cent douze paires de ſouliers, cent quatre-vingt-une chemiſes, trente-deux paires de bas & vingt-deux mouchoirs, par les membres compoſant la ſociété républicaine de Genſac, diſtrict de Libourne.

Dons reçus & annoncés par le citoyen Guilland, lieutenant - colonel du ſecond bataillon de l'Ain, ſavoir : 870 liv. des amis de la liberté & de l'égalité

de la ville de Belley, 124 liv. de la municipalité de Coutrevay, 300 liv. de celle de Lallitieux, & 70 liv. de celle de Luirieu & Béon.

Collecte d'un produit de trois cents vingt-trois paires de souliers, soixante-quinze paires de bas, vingt-six chemises & guêtres, pantalons, habits, vestes & culotes, faite par la société populaire de Limoges.

Don de la somme de 800 liv. recueillies dans la commune de Campagne-les-Herdin, district de Montreuil-sur-Mer, par le maire & officiers municipaux de ladite commune.

Don de la valeur de 500 liv. de bois, par le citoyen Marchand, marchand de bois, au Bois de la Haye-Pesnel.

Soumission de payer 150 liv. tous les trois mois, par le citoyen Fournier, à Cognac.

Dons de la quantité de soixante-dix paires de souliers, soixante-dix paires de bas, trois chapeaux & une paire de guêtres, par la commune de Torigny, district de Saint-Lo, annoncés par le maire & officiers municipaux de ladite commune.

Abandon d'une gratification de 195 liv., par le citoyen Cavret, capitaine au huitième régiment de dragons, à Neuf-Brisack.

Don de cinquante arçons de selle à la hongroise, par le citoyen Gerin, présentement procureur-syndic du district de Boulay.

Don de la somme de 10 liv. pour être employée à fournir une paire de souliers au premier bataillon de volontaires du département de la Haute-Marne.

Don de deux capotes & trois paires de souliers, par les administrateurs du directoire du district de Blois.

Don de trois paires de souliers & une capote, par la commune de Marolles.

Don de deux paires de sonliers, par la commune de Cour sur-Loire.

Don de la somme de 110 liv. 16 s. 6 d. pour fabrication de souliers, présenté par la commune de Veuves.

Don de vingt-six paires de bas, vingt paires de souliers, par la société littéraire de la commune de Blois.

Don de six paires de souliers, par les citoyens commis du district de Blois.

Don de neuf paires de souliers, par la commune de Mont.

Don de quatorze paires de souliers, par la Commune de Villebaron.

Don de onze paires de souliers, par le citoyen Tassen, ci-devant administrateur du district.

DONS PATRIOTIQUES

Faits à la Convention Nationale, depuis et compris le 13 Mars 1793, jusqu'au 21 inclusivement.

Pour le soulagement des Veuves du 10 Août.

La citoyenne veuve Simon & sa fille, de Nancy, en assignats, ... 50 l.

Pour le soulagement des habitans de Lille & de Thionville.

La commune de Grigny, ...	136 l.	
Le citoyen Gaudrian, de Rochefort, une décoration militaire.		

Pour les frais de la guerre.

La citoyenne Dumoulin, ...	50	
Le citoyen Sourignère, ...	20	
La seconde division de gendarmerie à Thionville, compagnie de Gachet, .	214	
Les employés au timbre des assignats,	2555	5 s.
Les employés à l'administration municipale des domaines nationaux, . .	200	
Le citoyen Allain, en or, . . .	24	
Jean-Pierre Vallon, argent, ...	3	
La compagnie des vétérans commandés par le citoyen Allain, . . .	85	
Le premier bataillon du département du Doubs, ...	1400	
Un citoyen de Fontainebleau, . .	150	
Le citoyen Rivrot, ...	50	
Le citoyen d'Hodieu, ...	50	
Le citoyen Calvet, ...	50	
Les receveurs du droit d'enregistrement, ...	450	
Le sixième bataillon d'infanterie légère sous les ordres du maréchal-de-camp Viesseux, ...	1103	15 s.
Les employés à la fabrication des assignats, ...	340	
Le premier bataillon du Doubs, . .	275	
Les membres du directoire du département de l'Yonne, ...	525	

Louis Lalouette, ...	100
Philipe Gaucher, ...	100
La commune d'Auch, en argent, . .	27
Les canoniers de Lagny, ...	100
Les citoyens composant la division du général Munnier, ...	3038
Les volontaires du premier bataillon de l'Arriège, ...	1300
Le citoyen Chaptinel, En argent, 12 l. En assignats, 20 }	32
Edme-Jean Javon, ...	6
Le second bataillon du Bas Rhin, 1405 liv. en assignats, & 60 liv. en argent; en tout, ...	1465
Les citoyens Bresson & Roux, . . .	600
Le citoyen Baratier, ...	50
Les imprimeurs en lettres, employés aux assigats, ...	983 5
Les citoyens Fouillet, Charlet, Laurent, Lange, Poirot, Chassignet, Thiry, Grenet, Chaumereau, Elie Nau, Edme Nau, Colas, Dingue, Carbot, Billot, Rigaud, Premier & Angrey, chacun une décoration militaire, en tout dix-huit, estimés 32 liv. l'une	576
	15,922 l.

Le citoyen Rivrot, une paire de boucle d'argent.

Le citoyen Thiry, une poignée d'épée en d'argent.

La commune d'Aauch, vingt marcs six onces cinq gros d'argent.

La commune de Lagny, une cravatte de flamme à franges d'or.

Soumiſſion.

Le citoyen Laiſné, juge de paix d'Arpajon, ſe ſoumet de payer 150 liv. par an.

RÉCAPITULATION.

Pour les victimes du 10 Août . . .	50 l.
Pour les Lillois	136
Pour la Guerre	15,922
Total . . .	16,108 l.

Non compris l'argenterie.

Certifié conforme aux bordereaux vérifiés & ſignés par les citoyens députés, ſecrétaires. A Paris, le 21 mars 1793, l'an ſecond de la République françaiſe.

DUCROISI, Receveur des dons patriotiques.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.